



Résumé d'entrevue : Rob Stewart, Dominic Rochon, Talal Dakalbab, Deryck Trehearne, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile

Ce résumé d'entrevue doit être lu en parallèle avec les documents suivants : le rapport institutionnel du ministère de la Sécurité publique; le résumé de témoignage du ministre Mendicino; le résumé de témoignage du ministre Blair; le résumé de témoignage des membres du Secrétariat à la préparation aux situations d'urgence du BCP (**SPSU BCP**), composé de Jeffery Hutchinson (secrétaire adjoint du Cabinet, Protection civile) et Jacqueline Bogden (sous-secrétaire du Cabinet, Protection civile et relance suite à la COVID).

Shantona Chaudhury, Yves Côté, Gordon Cameron et Alexandra Heine ont interviewé les hauts fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique le 1^{er} septembre 2022. Les questions concernant ce résumé doivent être adressées à Me Heine.

Le texte entre crochets [...] présente des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour faciliter la compréhension du texte.

Contexte

Sécurité publique est responsable des questions de sécurité publique, de sécurité nationale et de gestion des urgences au Canada. Cinq organismes relèvent de son mandat : la Gendarmerie royale du Canada (**GRC**), le Service canadien du renseignement de sécurité (**SCRS**), l'Agence des services frontaliers du Canada (**ASFC**), le Service correctionnel du Canada et la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Sécurité publique joue un rôle de coordination auprès de ces organismes.

Rob Stewart est le sous-ministre de Sécurité publique Canada. Son rôle principal est de diriger l'administration des ressources, de conseiller le ministre sur les questions de politique et l'administration des programmes et de coordonner les conseils et le soutien des organismes qui relèvent du mandat de Sécurité publique.

Le sous-ministre a expliqué que pendant les événements du Convoi de la liberté (le **Convoi**), il était au cœur de la surveillance des événements, de la prestation de conseils sur l'application de la loi et la sécurité nationale et qu'il avait des échanges avec différentes parties prenantes et avec des acteurs clés au gouvernement et en dehors. Plus précisément, il s'est entretenu avec ses homologues provinciaux et fédéraux, le maire d'Ottawa, le directeur de la Ville d'Ottawa, la GRC, la Police provinciale de l'Ontario (**PPO**) et le Service de police d'Ottawa (**SPO**). Il a aussi assisté aux réunions du Comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle (**CSMCO**) que convoquait la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement (**CSNR**).



Dominic Rochon est le sous-ministre adjoint principal du Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationales (**SSCN**) de Sécurité publique Canada. [Le SSCN joue un rôle de soutien et de coordination des efforts de prévention, de détection, d'interdiction, d'intervention et de rétablissement des organismes qui relèvent du mandat de Sécurité publique et d'autres ministères et organismes gouvernementaux sur des questions liées à la cybersécurité et à la sécurité nationale.] Le sous-ministre adjoint principal Rochon a expliqué que le SSCN entretient des rapports constants avec d'autres ministères afin de mieux comprendre quels types de politiques et de lois sont nécessaires pour faire face à l'évolution des menaces pour la sécurité nationale. Il a précisé que le SSCN joue un rôle tant sur le plan des orientations que des opérations, mais que la composante opérationnelle du SSCN existe surtout pour guider la composante d'orientation. Le SSCN compte également des personnes responsables de la politique en matière d'infrastructures essentielles et de l'évaluation des menaces pour ces infrastructures.

Le sous-ministre adjoint principal Rochon a déclaré que pendant les événements du Convoi, il était principalement responsable de la coordination avec le Bureau du Conseil privé (**BCP**) qui était chargé d'informer et de réunir les hauts fonctionnaires et les ministres pour s'assurer qu'ils disposaient d'un compte rendu factuel régulier de la situation sur le terrain. Le sous-ministre adjoint principal Rochon a aussi recueilli auprès de la GRC, du SCRS et de l'ASFC de l'information et des renseignements qu'il a ensuite communiqués lors des réunions du Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale (**SMA Ops SN**). [Ce comité est un forum d'échanges de renseignements qui se réunit chaque semaine. Les SMA de tous les organismes concernés y participent.] Les réunions des SMA Ops SN sont habituellement coprésidées par le sous-ministre adjoint principal Rochon et Michael MacDonald [le secrétaire adjoint du Cabinet, Sécurité et renseignement au BCP; il relève de la CSNR.]

Talal Dakalbab est le sous-ministre adjoint du Secteur de la prévention du crime (**SPC**). Son équipe aide le ministre Mendicino à exercer un leadership national en matière d'orientation sur les questions relatives aux services de police, aux armes à feu, au service correctionnel, à la justice pénale ainsi que sur les crimes graves et la criminalité organisée. Comme le sous-ministre adjoint Dakalbab l'a expliqué, son équipe fournit des conseils stratégiques sur ces questions. Il a ajouté que la GRC est l'un de ses principaux partenaires du portefeuille et qu'il travaille en étroite collaboration avec elle dans l'administration des contrats entre le Canada et les provinces, les territoires et les municipalités pour les services de police de la GRC [à l'exception de l'Ontario et du Québec, qui ont leur propre service de police provincial]. Le SPC travaille en étroite collaboration avec les organismes du portefeuille qui relèvent du mandat de Sécurité publique ainsi qu'avec des partenaires et intervenants provinciaux et territoriaux sur toutes les questions d'orientation.

Le sous-ministre adjoint Dakalbab a expliqué qu'au cours des événements du Convoi, il a discuté avec des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre des réunions du Comité fédéral-provincial-territorial sur la prévention du crime et les services de police (**CFPT PCSP**), qu'il a convoquées au besoin. Il a déclaré qu'il n'avait pas participé au volet opérationnel de la réponse au Convoi.



Deryck Trehearne est le directeur général du Centre des opérations du gouvernement (COG). [Le COG est une direction générale qui fait partie du Secteur de la gestion des urgences et des programmes de Sécurité publique Canada.] Comme le directeur général Trehearne l'a expliqué, le rôle du COG est de nature opérationnelle. Autrement dit, il ne s'occupe pas des orientations. Il a expliqué que la gestion des urgences repose sur deux piliers : la préparation et l'intervention. Le COG est le principal responsable de la coordination des interventions fédérales en cas d'urgence [en fournissant une surveillance et des rapports continus, une connaissance de la situation à l'échelle nationale, des rapports de prévisions, des évaluations des risques et une aide à la planification en ce qui concerne la gestion des interventions d'urgence à l'échelle du gouvernement.] Le COG évalue aussi les demandes d'aide fédérale (DAF) et formule des recommandations à leur sujet.

Au cours des événements liés au Convoi, le directeur général Trehearne avait pour rôle principal d'aider à traiter les DAF et de diriger le COG dans ses efforts pour fournir une connaissance intégrée de la situation aux différents représentants du gouvernement.

Structure ministérielle et responsabilités des dirigeants

Avant octobre 2021, le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile soutenait un seul ministre, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Depuis octobre 2021 et la création du nouveau poste de ministre de la Protection civile, le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile soutient deux ministres, le ministre de la Sécurité publique, l'honorable Marco Mendicino, et le président du Conseil privé du Roi et ministre de la Protection civile, l'honorable Bill Blair, qui reçoit aussi du soutien du Bureau du Conseil privé.

Comme le sous-ministre l'a expliqué, aucune institution particulière ne s'occupe exclusivement de la protection civile. Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile remplit une vaste gamme de mandats différents. Le COG, qui fait partie du ministère, était l'élément opérationnel central du mandat du ministère en matière de protection civile. Au cours des dernières années, le gouvernement a commencé à remarquer une augmentation assez importante du nombre de situations d'urgence au Canada, comme les catastrophes naturelles, les événements de cybersécurité et la COVID-19, qui ont entraîné une hausse des DAF.

En conséquence, le gouvernement a décidé de renforcer sa capacité de répondre aux urgences et aux DAF en nommant un ministre de la Protection civile et un ministre de la Sécurité publique. Le ministre Mendicino a été nommé ministre de la Sécurité publique et le ministre Blair, ministre de la Protection civile et président du Conseil privé du Roi.

[Même si un deuxième ministre a été nommé, la Protection civile relève toujours du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le ministre Mendicino est le principal responsable des cinq organismes qui relèvent du mandat de Sécurité publique. Il exerce les pouvoirs, les responsabilités et les fonctions que la législation fédérale



confère au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences*, LC 2007, ch. 15.]

[En tant que ministre de la Protection civile, le ministre Blair a pour principale responsabilité de réaliser le mandat de Sécurité publique en matière de protection civile. Il est responsable du SPSU BCP et, en sa qualité de président du Conseil privé du Roi, il préside le Comité du Cabinet sur la sûreté, la sécurité et les urgences (**CCSSU**). Le CCSSU a pour mandat d'examiner les menaces et les risques pour la sécurité du Canada et des Canadiens. Il gère les situations d'urgence en assurant une réponse intégrée à l'échelle du ministère. Le CCSSU se réunit régulièrement et il peut aussi être convoqué de façon ponctuelle, au besoin. Le ministre Blair est également chargé de gérer, de concert avec le COG, les DAF des provinces.]

Le gouvernement fédéral a aussi créé le SPSU BCP à l'appui du nouveau portefeuille de la protection civile du ministère. Le sous-ministre a expliqué que les fonctionnaires du SPSU BCP ont été nommés pour assurer la coordination entre le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et d'autres ministères et organismes et pour aider le ministre Blair dans le cadre du CCSSU. Il leur incombe aussi d'épauler le ministre Blair au quotidien, par exemple en le préparant pour la période de questions et en rédigeant ses déclarations publiques. Le sous-ministre a souligné que les fonctionnaires de Sécurité publique fournissent parfois ce type de soutien au ministre Blair lorsqu'il rencontre une partie prenante de Sécurité publique. Dans ces cas, les fonctionnaires de Sécurité publique préparent les documents nécessaires et les transmettent aux fonctionnaires du SPSU BCP.

Le sous-ministre a expliqué qu'à certains égards, il existe généralement une ligne de démarcation claire entre les responsabilités dont les fonctionnaires de Sécurité publique s'acquittent envers chaque ministre. Par exemple, il y a une nette distinction entre le type de conseils que les fonctionnaires de Sécurité publique fournissent aux ministres. Ils conseillent le ministre Mendicino sur les questions de sécurité nationale et d'application de la loi, tandis qu'ils conseillent le ministre Blair sur les questions relatives à la préparation aux situations d'urgence. Cette distinction est moins évidente à d'autres égards. Comme le sous-ministre l'a souligné, il n'est pas toujours possible de tracer une ligne claire, par exemple, en ce qui a trait à la politique sur les infrastructures essentielles.

Participation aux activités de surveillance, de collecte et communication d'information et de renseignements avant l'arrivée du Convoi

On a demandé aux hautes fonctionnaires si, avant le début du Convoi, Sécurité publique avait une équipe chargée de surveiller les activités et les mouvements de protestation liés aux mesures de santé publique contre la COVID-19. Le sous-ministre a répondu par la négative. Il a expliqué que Sécurité publique ne surveille habituellement pas les personnes qui manifestent en raison du droit à la liberté d'expression et du droit de manifester. Une manifestation doit avoir nettement dépassé les bornes pour que les autorités interviennent. Les Canadiens étaient entièrement libres de manifester leurs désaccords avec les mesures de santé publique liées à la COVID-19 pendant la



pandémie et les forces de l'ordre ou les agences de sécurité nationale n'avaient pas à intervenir.

Le sous-ministre adjoint Dakalbab a ajouté que, pendant la pandémie de la COVID-19, Sécurité publique a aidé à clarifier comment les décrets pris en vertu de la *Loi sur la quarantaine* pouvaient être appliqués. Il a précisé qu'ils ne surveillaient pas les personnes opposées aux décrets, mais plutôt des choses comme le respect des obligations imposées aux voyageurs aériens.

On a aussi demandé aux hautes fonctionnaires du groupe s'ils avaient reçu de la GRC, avant le Convoi, des évaluations du renseignement sur les menaces ayant des répercussions potentielles à l'échelle nationale sur l'ordre public, la sécurité publique et la vaccination contre la COVID-19. Plus précisément, on leur a demandé s'ils savaient que l'Équipe de renseignement sur la criminalité à caractère idéologique du Programme de renseignement de la Police fédérale (**ERCCI PRPF**) de la GRC avait fait l'évaluation suivante le 23 décembre 2021 : [TRADUCTION] « L'opposition aux obligations vaccinales, aux certificats de vaccination et à la vaccination des enfants continue de s'intensifier et pourrait devenir l'étincelle qui provoque des actes de violence¹. »

Le sous-ministre Stewart a répété que l'opposition aux mesures de santé publique liées à la COVID-19 n'était pas une question dont Sécurité publique s'occupait. Comme il l'a dit, le simple fait que les forces de l'ordre surveillent les manifestations de menaces liées aux mesures de santé publique ne signifiait pas que Sécurité publique était concernée. Le sous-ministre a souligné que ces menaces étaient partiellement visées par le projet de loi C-3 déposé en décembre 2021 par le ministère de la Justice, et pas par le ministère de la Sécurité publique. Le projet de loi C-3 prévoyait des modifications au *Code criminel*, LRC 1985, ch. C-46, destinées à protéger les travailleurs de la santé et les personnes cherchant à obtenir des services de santé. [Plus particulièrement, le projet de loi C-3 édictait la nouvelle infraction d'intimidation des travailleurs de la santé et des personnes cherchant à obtenir des services de santé, énoncée à l'article 423.2 du *Code criminel*.]

Le sous-ministre adjoint principal Rochon a précisé que Sécurité publique est toujours à l'affût de renseignements sur le « malaise » dans la société afin de guider la politique de sécurité nationale. Pendant la COVID-19, beaucoup de gens en colère avaient des mots durs à propos des mesures de santé publique. De façon générale, Sécurité publique était au courant du point de vue de la sécurité nationale, mais n'était pas directement concernée. Sécurité publique serait intervenu si des renseignements avaient révélé que

¹ ERCCI PRPF, Évaluation stratégique du paysage national de la menace, 23 décembre 2021, PB.NSC.CAN.00000515_REL.0001.



des gens planifiaient une action qui relèverait de son mandat en matière de sécurité nationale. La GRC et le SCRS sont les principaux organismes qui participeraient à cette décision. Il a déclaré qu'avant le Convoi, Sécurité publique n'avait reçu aucune information ni aucun renseignement du SCRS ou de la GRC sur la nécessité de se préparer à un événement important.

Participation précoce à la surveillance du Convoi, et collecte et communication d'information et de renseignements

Information ou renseignements provenant de partenaires clés

Avant l'arrivée du Convoi à Ottawa, Sécurité publique avait commencé à recevoir des renseignements de sources ouvertes sur le Convoi venant de Transports Canada (TC), du SPO et de l'ASFC. Le sous-ministre adjoint principal Rochon a précisé qu'il ne s'agissait pas de renseignements de sécurité nationale, mais simplement d'information.

Comme le sous-ministre adjoint principal Rochon l'a expliqué, les fonctionnaires de TC ont communiqué l'information parce qu'ils s'inquiétaient des problèmes de circulation que le Convoi allait causer. Le sous-ministre adjoint, Sécurité et sûreté de TC, Kevin Brosseau, a fait part de ces préoccupations au sous-ministre adjoint principal Rochon à une réunion des SMA Ops SN. C'était leur première conversation au sujet de l'événement.

Le directeur général Trehearne a ajouté que le SPO a communiqué des renseignements sur le Convoi aux fins de connaissance de la situation. Il a précisé que le SPO disposait d'une voie de communication directe avec Sécurité publique par INTERSECT [organe de coordination basé à Ottawa pour les questions de santé et de sécurité publiques dirigées par le SPO et composé de représentants de la GRC, des Forces armées canadiennes, du Service de protection parlementaire, du SCRS, de la Police de la Ville de Gatineau et d'autres partenaires, dont Sécurité publique].

Le sous-ministre adjoint principal Rochon a déclaré qu'ils assuraient la liaison avec la GRC, à qui ils ont demandé si des membres de la GRC s'entretenaient avec le SPO et la PPO. La GRC a répondu par l'affirmative. Cependant, Sécurité publique n'a reçu que plus tard des renseignements de la GRC concernant le Convoi.

Le sous-ministre adjoint principal Rochon a ajouté que dans les jours qui ont précédé l'arrivée du Convoi à Ottawa, Sécurité publique n'a pas recueilli ni diffusé de renseignements sur la sécurité nationale concernant le Convoi ni entrepris d'évaluations des risques connexes, car à ce moment-là, rien n'indiquait encore que les événements constituaient une menace pour la sécurité nationale. Autrement dit, l'événement n'avait pas encore franchi le seuil du type d'événement qui aurait des répercussions importantes sur les Canadiens et les fonctionnaires de Sécurité publique ne voyaient par conséquent pas la nécessité de le surveiller officiellement ni de recueillir des renseignements et d'évaluer les risques.



Comme le sous-ministre Stewart l'a dit, il est évident qu'ils n'avaient pas prévu que le Convoi soit aussi important qu'il l'a été et qu'il reste à Ottawa aussi longtemps qu'il l'a fait. Selon lui, la collecte et la communication d'information et de renseignements sur les événements posaient un problème : l'ASFC et les services de police compétents aux points d'entrée (**PDE**) n'avaient pas prévu que les véhicules viennent se garer sur les autoroutes, les rampes d'accès et les ponts, et le SPO n'avait pas prévu que les camions stationneraient au centre-ville d'Ottawa aussi longtemps qu'ils l'ont fait.

Les points clés et les fiches des opérations quotidiennes du COG

Le COG a commencé à surveiller les événements le 19 janvier et à diffuser l'information au moyen de points clés au sous-ministre Stewart et à certains hauts fonctionnaires de Sécurité publique vers le 20 janvier². Le sous-ministre Stewart a déclaré que [vers le 25 janvier] le COG avait commencé à élargir sa diffusion de rapports sur le Convoi aux SMA Ops SN et aux principaux sous-ministres et partenaires le 25 janvier³. Ces rapports étaient diffusés une fois par jour au moyen des mises à jour des « Points clés sur les répercussions possibles sur les infrastructures essentielles » (**Points clés**). [La surveillance de manifestations pacifiques ne fait pas partie du mandat du COG, mais le COG a commencé à recueillir des renseignements sur le Convoi et à les communiquer dans les fiches des opérations quotidiennes (**FOQ**) parce que l'événement remplissait les critères de signalement du COG : il s'agissait d'un événement susceptible de compromettre les infrastructures essentielles.]

Le sous-ministre Stewart a expliqué que [vers le 28 janvier] le COG a aussi commencé à diffuser de l'information sur le Convoi dans les FOQ. Le directeur général Trehearne a expliqué qu'en temps normal, ces fiches sont distribuées tous les matins. Elles ont commencé à inclure des renseignements sur le Convoi le 28 janvier, car la demande d'information de la part des hauts fonctionnaires du gouvernement augmentait considérablement⁴.

² PB.CAN.00001061_REL.0001

³ SSM.NSC.CAN.00000250_REL.0001 (23 janvier); PB.CAN.00001075_REL.0001 (25 janvier).

⁴ Fiches des opérations quotidiennes : SSM.CAN.00003007_REL (fiche des opérations quotidiennes du COG du 13 février 2022); SSM.CAN.00000160_REL (fiche des opérations quotidiennes du COG du 18 février 2022); PB.CAN.00000738_REL (fiche des opérations quotidiennes du COG du 21 février 2022); SSM.CAN.00000169_REL (fiche des opérations quotidiennes du COG du 23 février 2022).



Le 28 janvier ou autour de cette date, le COG a commencé à distribuer une mise à jour supplémentaire des points clés⁵. Le directeur général Trehearne et le sous-ministre Stewart ont déclaré que la situation avait évolué à un tel point que plusieurs mises à jour étaient nécessaires : les FOQ étaient envoyées dans la matinée, la première mise à jour des Points clés était envoyée vers midi et une deuxième mise à jour était envoyée dans la soirée. Comme le sous-ministre Stewart l'a expliqué, cette décision découlait de la nécessité pour les hauts fonctionnaires d'avoir une compréhension commune de haut niveau de nouveaux renseignements vérifiés en temps réel. Le directeur général Trehearne a précisé que les renseignements n'étaient ni détaillés ni classifiés.

Le sous-ministre Stewart a décrit les Points clés et les FOQ comme étant des rapports agrégés ou des rapports de nature journalistique aux fins de connaissance de la situation fondés principalement sur des renseignements de sources ouvertes. Les deux rapports synthétisaient l'information dont disposait déjà Sécurité publique et la communiquait à un plus grand nombre de hauts fonctionnaires, y compris aux cabinets des ministres, des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et des sous-ministres délégués, ainsi qu'à une liste plus longue d'autres centres opérationnels fédéraux. Comme le directeur général Trehearne l'a précisé, ni les Points clés ni les FOQ ne sont des rapports de renseignement.

Le sous-ministre a expliqué que le rôle du COG dans la réponse au Convoi s'est limité à l'échange d'information aux fins de connaissance de la situation parce que le Convoi n'a pas été traité comme un enjeu nécessitant une gestion des interventions d'urgence. Il a plutôt été traité comme un événement extraordinaire.

La lacune décrite dans la mise à jour du COG du 23 janvier

Les hauts fonctionnaires ont été interrogés sur un échange de courriels daté du 25 janvier entre le directeur général Trehearne, le sous-ministre adjoint principal Rochon et le

⁵ Mises à jour des points clés : PB.CAN.00000701_REL.0001 (26 janvier); PB.CAN.00000703_REL.0001 (27 janvier); PB.CAN.00000704_REL.0001 (28 janvier, 12 h, HAE); PB.CAN.00000705_REL.0001 (28 janvier, 16 h 30 HAE); PB.CAN.00000706_REL.0001 (29 janvier, 12 h, HAE); PB.CAN.00000707_REL.0001 (29 janvier, 16 h HAE); PB.CAN.00000707_REL.0001 (29 janvier, 17 h HAE); PB.CAN.00001081_REL.0001 (30 janvier, 12 h HAE); PB.CAN.00001083_REL.0001 (30 janvier, 17 h HAE); PB.CAN.00001087_REL.0001 (31 janvier, 12 h HAE); PB.CAN.00000708_REL.0001 (1^{er} février, 17 h HAE); PB.CAN.00000709_REL.0001 (1^{er} février); PB.CAN.00000712_REL.0001 (2 février, 12 h, HNE); PB.CAN.00000711_REL.0001 (2 février, 17 h HNE); PB.CAN.00000714_REL.0001 (3 février); PB.CAN.00000713_REL.0001 (3 février, 17 h HNE); PB.CAN.00000716_REL.0001 (4 février, 12 h HNE); PB.CAN.00000715_REL.0001 (4 février, 17 h HNE).



sous-ministre adjoint MacDonald au sujet de la mise à jour du 23 janvier des Points clés du COG sur le Convoi⁶. Dans ce fil de courriels, le sous-ministre adjoint principal Rochon écrit ce qui suit :

[TRADUCTION]

Notre sous-ministre (Rob Stewart) a fait un compte rendu de l'appel de la CSNR sur ce sujet aujourd'hui et a fait état d'une lacune en ce qui concerne les rapports sur cet enjeu (à la veille de la manifestation du week-end).

On a fait remarquer que les gens (c.-à-d. les sous-ministres et les ministres) ne savent pas exactement quelles mesures relevant de la GRC et des forces de l'ordre sont prises pour se préparer à d'éventuels comportements violents ou au franchissement de seuils. Bien sûr, la frontière est bien tenue (comme le SCRS l'a souligné) quant à ce que nos groupes du renseignement peuvent faire, étant donné que cela fait visiblement intervenir le droit démocratique à la liberté de manifester pacifiquement (Mike M. approfondit cet angle avec le SCRS).

Comme vous le savez, nous nous réunirons au niveau des SMA Ops SN jeudi, vendredi, samedi et dimanche. En outre, Rob Stewart a suggéré qu'il serait utile que le COG fournisse des rapports quotidiens sur la situation (comme ci-dessous) en se fondant sur les renseignements que la GRC peut vous donner sur ces activités.

J'espère que c'est faisable et que vous pouvez contacter Mark Flynn (en copie ici) pour coordonner le tout. Il faut aussi dresser une liste de distribution pour votre produit et je proposerais, au minimum, les noms que vous voyez ici en copie conforme et les principaux sous-ministres adjoints participant aux réunions des SMA Ops SN.

Est-ce possible? Je suis ouvert à d'autres points de vue. Faites-le-moi savoir.

Merci.

Le directeur général Trehearne a répondu :

[TRADUCTION]

Eh bien, c'est tout à fait faisable, nous utilisons surtout des renseignements de

⁶ Fil de courriels datés du 25 janvier concernant la mise à jour du 23 janvier du COG, SSM.NSC.CAN.00000250_REL.0001.



sources ouvertes et nous vous les transmettrons au plus tard dans l'heure qui suit. Alors, si la GRC a des renseignements qu'elle aimerait communiquer qui peuvent l'être sur un système non sécurisé, faites-le-moi savoir.

Le sous-ministre adjoint MacDonald a répondu :

[TRADUCTION]
Bonjour,

Voyez le commentaire de ma patronne [la CSNR]. Est-ce possible d'intégrer la GRC dans les rapports du COG? Merci, Mike

Je pense que pour que les rapports soient vraiment complets et qu'ils permettent de bien comprendre situation, il faut un résumé des discussions en ligne et des menaces liées à ce Convoi. Il est attisé en ligne. Il faut en faire un suivi.

Le directeur général Trehearne a répondu que la GRC avait beaucoup de pain sur la planche et il proposait que la mise à jour des Points clés qui était déjà produite pour la journée soit diffusée avec une [TRADUCTION] « version plus intégrée le lendemain contenant des renseignements supplémentaires ». À défaut, il a ajouté qu'ils pourraient aussi attendre de recevoir [TRADUCTION] « quelques points sur l'évaluation de la menace par la GRC » avant d'envoyer les Points clés. Le sous-ministre adjoint MacDonald a approuvé la première suggestion du directeur général Trehearne.

Les membres du groupe ont été interrogés sur la lacune en matière de rapport dans la mise à jour du COG du 23 janvier dont la CSNR a fait état. Le sous-ministre Stewart a expliqué que la lacune mentionnée par la CSNR avait deux causes : 1) le COG ne recevait pas d'information de la GRC sur les menaces proférées dans les médias sociaux parce qu'il s'agissait d'un événement sans précédent qui évoluait rapidement; et 2) le gouvernement ne disposait pas des ressources nécessaires pour surveiller le contenu des médias sociaux sur le Convoi, étant donné la nouveauté de la situation.

Le sous-ministre Stewart a expliqué que la situation était nouvelle parce que plusieurs organisateurs et participants se disaient les chefs du Convoi et qu'il était difficile de déterminer quelles menaces proférées par eux sur les médias sociaux étaient crédibles et méritaient d'être transmises au gouvernement du Canada, et quelles autres ne l'étaient pas. Par exemple, on ne savait pas à quel point le protocole d'entente publié par le groupe Canada Unity était sérieux. Comme le sous-ministre Stewart l'a dit, il y avait beaucoup de récits divergents sur le Convoi dans les médias sociaux. Si le gouvernement et les forces de l'ordre avaient disposé des meilleurs outils pour surveiller les médias sociaux et s'ils avaient pu bien décortiquer le contenu des médias sociaux (p. ex. les menaces et les plans), ils auraient été mieux outillés pour transmettre au gouvernement du Canada des renseignements pertinents sur les menaces liées au Convoi.



Le Projet Hendon

Les membres du groupe ont été interrogés sur le Projet Hendon [réseau d'échange de renseignements dirigé par la PPO qui a commencé à produire des rapports sur le Convoi bien avant son arrivée à Ottawa, le 13 janvier ou autour de cette date. Les rapports de renseignement du Projet Hendon comprenaient des observations selon lesquelles le Convoi bénéficiait d'un appui solide et que certains participants semblaient avoir l'intention de rester à Ottawa jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction.] Aucun membre du groupe n'avait entendu parler du Projet Hendon et ils ont été surpris que la PPO dispose de ces renseignements.

Le directeur général Trehearne a expliqué qu'en général, il ne recevait pas d'information directement de la PPO. L'information provenant de la PPO parvient à Sécurité publique par l'intermédiaire du SPO ou de la GRC. Il a expliqué que Sécurité publique et le SPO ont un partenariat en raison des événements locaux sur lesquels ils travaillent ensemble, comme les célébrations de la fête du Canada.

On a demandé aux membres du groupe s'ils auraient reçu les renseignements du Projet Hendon si ces renseignements avaient été communiqués à la GRC.

Le sous-ministre adjoint principal Rochon a répondu que si des renseignements avaient révélé que le Convoi devenait une menace pour la sécurité nationale, la GRC ou le SCRS les lui aurait communiqués lors des réunions des SMA Ops SN. D'après ses souvenirs, ni le SCRS ni la GRC n'ont communiqué de tels renseignements dans les jours précédant l'arrivée du Convoi.

Le sous-ministre adjoint principal Rochon supposait que les premiers renseignements fournis par des organismes d'application de la loi à propos du Convoi auraient concerné des personnes précises qui étaient surveillées dans le cadre d'une enquête en cours ou potentielle. Les organismes d'application de la loi auraient pris soin de ne pas communiquer les renseignements de cette nature à Sécurité publique, car ils auraient voulu s'assurer que le gouvernement ne s'immisce pas dans des enquêtes en cours. Comme il l'a dit, la police ne lui fait pas part de ses opérations tactiques de la police, pas plus qu'à d'autres membres du Comité des SMA Ops SN.

Le sous-ministre Stewart a dit qu'il irait même plus loin que le sous-ministre adjoint principal Rochon en affirmant que les organismes d'application de la loi auraient été extrêmement réticents à l'idée de fournir à Sécurité publique des renseignements précis sur le Convoi. Selon lui, la GRC est très prudente en ce qui concerne la communication à des personnes de la sphère politique d'outils, de techniques et de renseignements obtenus. Il a ajouté qu'aucun haut fonctionnaire de Sécurité publique n'a une connaissance directe de ce que fait la GRC au quotidien. Il a expliqué que la GRC assure des services de protection et que toute sa méthodologie est gardée secrète. Ni lui ni le sous-ministre adjoint Dakalbab n'ont une connaissance directe de ce que la GRC fait au quotidien. Le sous-ministre adjoint Dakalbab a développé ce point en expliquant que la GRC fournit des analyses et des rapports qui guident le Secteur des politiques de



Sécurité publique. Toutefois, lorsque la GRC estime que des éléments relèvent d'une enquête, elle protège l'information qui s'y rattache.

Le sous-ministre Stewart a précisé que s'ils apprenaient que la GRC avait des renseignements selon lesquels le Convoi comptait s'incruster à Ottawa et avait omis d'en faire part à Sécurité publique, la situation serait jugée problématique. Comme il l'a expliqué, le Convoi a révélé l'existence de problèmes liés à la circulation de l'information entre les forces de l'ordre et le gouvernement. Plus précisément, il a déclaré que la circulation de l'information en ce qui concerne les menaces n'est pas particulièrement cohérente lorsqu'il n'y a pas de menaces directes et identifiables contre la sécurité nationale. Par exemple, lorsque les menaces s'inscrivent dans la rhétorique de l'extrémisme violent à caractère idéologique (**EVCI**) en ligne, Sécurité publique et ses agences se sentent très mal outillées et mal préparées pour recueillir et communiquer des renseignements sur ces menaces et y réagir.

Participation à la réponse du gouvernement fédéral au Convoi

Le sous-ministre adjoint principal Rochon a expliqué que sa participation à la réponse du gouvernement fédéral au Convoi a commencé le 26 janvier, le jour de la première réunion spéciale des SMA Ops SN qui a été convoquée de façon ponctuelle pour parler du Convoi. [Des réunions spéciales des SMA Ops SN ont ensuite été convoquées de manière ponctuelle tous les jours jusqu'au 12 février, ainsi que les 16 et 17 février. Après le 17 février, le calendrier régulier des réunions des SMA Ops SN a repris. Les participants comprenaient le sous-ministre adjoint principal Rochon, le sous-ministre adjoint de TC et des représentants de l'ASFC, du SCRS, de la GRC, du Centre de la sécurité des télécommunications et du Centre intégré d'évaluation du terrorisme. Les participants échangeaient des renseignements et des mises à jour sur la situation et formulaient des propositions d'orientation pour les nouvelles menaces liées au Convoi.]

Pour sa part, le sous-ministre Stewart a participé aux breffages des ministres sur le Convoi qui ont débuté le 28 janvier. Ces réunions ont ensuite eu lieu quotidiennement et parfois plus d'une fois par jour. La commissaire de la GRC, Brenda Lucki, était la principale intervenante, car la GRC était le service de police compétent à Coutts, Emerson et Surrey, et son équipe était la principale interlocutrice du SPO et de la PPO en Ontario. Le sous-ministre Stewart a souligné que les ministres Mendicino et Blair ont assisté aux breffages des ministres tous les jours, tout comme le ministre des Transports et le directeur du SCRS. Le ministre de la Justice et le ministre des Affaires intergouvernementales étaient parfois présents. Le sous-ministre Stewart a déclaré que les breffages des ministres étaient présidés par le sous-CSNR ou le sous-ministre du SPSU BCP. Les participants faisaient part des nouveaux renseignements qu'ils avaient reçus de leurs contacts et discutaient des options, comme l'application du *Code de la route*, des arrêtés de la Ville d'Ottawa et des différents pouvoirs en ce qui concerne TC. Ils discutaient aussi des façons de convaincre les dirigeants de la province de l'Ontario de fournir davantage d'aide.



Le sous-ministre Stewart a aussi indiqué qu'il participait aux réunions du CSMCO. [Comme les réunions spéciales des SMA Ops SN, des réunions du CSMCO ont été convoquées de façon ponctuelle le 31 janvier, les 1^{er}, 3, 11, 13 et 14 février, puis quotidiennement du 16 au 22 février, afin de coordonner les réponses fédérales aux manifestations. Parmi les participants figuraient le sous-ministre Stewart, des sous-ministres d'autres ministères participant à la réponse au Convoi, ainsi que les dirigeants du SCRS, de l'ASFC et de la GRC.] Le rôle du sous-ministre Stewart lors des réunions du CSMCO consistait à suivre ce qui se disait, car Sécurité publique n'apportait pas d'éléments particuliers à la table.

Le sous-ministre a joué un rôle actif et personnel dans la réponse au Convoi en contactant le directeur de la Ville d'Ottawa, le SPO, la PPO et la sollicitrice générale de l'Ontario et en restant en contact avec eux tout au long des événements. Autour du 7 février, il a assisté à une réunion de groupe avec le directeur municipal et son lieutenant, la CSNR, le sous-ministre de TC, le directeur du SCRS, la commissaire Lucki, le chef Sloly, un représentant de la PPO et l'adjoint de la sollicitrice générale de l'Ontario chargé des services de police, Mario Di Tommaso. Il a assisté à d'autres réunions de ce groupe, mais certains participants se sont désistés au fil du temps.

Manifestations et blocages aux points d'entrée

Le sous-ministre Stewart a déclaré que Sécurité publique n'a pas été prévenu du blocage de PDE. Il a expliqué qu'il y a eu des manifestations par intermittence au pont Ambassador à Windsor.

Il a mentionné qu'à un moment donné, il a reçu un appel de l'ASFC lui demandant de communiquer avec la PPO parce que l'ASFC avait des difficultés avec la police à Windsor. Il a appelé ses homologues de l'Ontario pour en discuter.

Application de la loi à Ottawa

Le Service de police d'Ottawa

On a demandé aux membres du groupe ce qu'ils pensaient du fonctionnement du Centre de commandement de la région de la capitale nationale (**CCRCN**). Le sous-ministre Stewart a répondu que la commissaire Lucki le renseignait sur le CCRCN et ses opérations lors des breffages des ministres. Elle a rapporté que dès le début, le SPO a été surpris. Le nombre de manifestants dépassait sa capacité d'assurer le maintien de l'ordre et il avait commis une erreur en autorisant les camions à entrer dans le centre-ville pour se garer dans les rues. La commissaire Lucki leur a dit aussi que le CCRCN ne fonctionnait pas particulièrement bien en raison de problèmes de personnalité.



Le sous-ministre Stewart a expliqué qu'il a eu l'impression que le SPO s'est ressaisi au fil du temps, et la PPO s'est engagée. Il a ajouté que, à part ce qui s'est passé aux PDE, les services de police d'autres villes savaient que le Convoi constituait un risque dont ils devaient se prémunir parce qu'ils avaient tiré des leçons de la situation à Ottawa et avaient donc pu mieux gérer les manifestations. À Ottawa cependant, il y avait un réel chaos.

Le sous-ministre a aussi expliqué qu'il y avait des tensions entre la Ville d'Ottawa et le gouvernement fédéral parce que le chef Sloly voulait plus d'aide et qu'on s'interrogeait sur le nombre d'agents et de ressources que la GRC avait déployés pour aider le SPO, plutôt que pour protéger des biens fédéraux. La GRC estimait que le SPO aurait dû demander plus de ressources à la PPO et que c'était la responsabilité de la PPO de répondre à cette demande. Le sous-ministre a expliqué que la GRC se sentait pressée par le SPO, mais que la PPO était la force vers laquelle le SPO devait se tourner conformément au cadre législatif [la *Loi sur les services policiers* de l'Ontario].

Le sous-ministre Stewart a déclaré que le chef Sloly assistait aux réunions entre la Ville et le gouvernement fédéral. Il expliquait toujours la situation de son point de vue et demandait de l'aide. Le sous-ministre a dit qu'à un moment donné, le chef Sloly a demandé 1 800 agents, mais que ces ressources n'étaient pas disponibles. Ces ressources supplémentaires ont été mises à la disposition du SPO après l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

Il y avait aussi l'obstacle de la nécessité de faire prêter serment aux agents de la GRC afin qu'ils aient compétence pour faire respecter les lois municipales et provinciales. Le sous-ministre a décrit cette démarche comme étant un processus administratif. Les agents de la GRC devaient inscrire leur nom sur un formulaire qui était ensuite transmis par télécopieur à la solliciteure générale de l'Ontario pour signature.

À la question de à savoir si cette prestation de serment prenait normalement beaucoup de temps, le sous-ministre adjoint Dakalbab a répondu que c'était un simple processus administratif. Cependant, pendant le Convoi, il était difficile de faire bouger les choses parce que chaque mesure était perçue comme étant chronophage et que les gens étaient fatigués. Le sous-ministre a ajouté plus tard que la solliciteure générale de l'Ontario ne renvoyait pas la liste signée très rapidement.

Le sous-ministre a ajouté que des pressions avaient été exercées sur la commissaire Lucki pour qu'elle fournisse de l'aide au SPO et qu'elle l'avait fait dans une certaine mesure, surtout pour contrôler la circulation des piétons et des véhicules. La PPO a fait de même. Toutefois, il n'y avait aucune volonté de s'engager pleinement à fournir une assistance en l'absence d'un plan du SPO. Le sous-ministre a déclaré avoir



personnellement reçu un plan provenant de la cheffe adjointe intérimaire du SPO, Patricia Ferguson, le 10 février. Ce plan affectait de nombreux civils à la saisie de données. Une fraction seulement du plan nécessitait des policiers. Il avait l'impression que les autres forces de police estimaient que ce plan ne correspondait pas à la situation et il n'y avait donc pas d'accord à son sujet.

Le sous-ministre Stewart a ajouté qu'il était difficile d'amener les gens à s'entendre sur un plan parce que des problèmes de personnalité entraient en jeu. Bien qu'il ait eu personnellement peu de rapports avec le chef Sloly, le sous-ministre l'a décrit comme ayant une forte personnalité. Il a entendu dire qu'il était difficile d'amener le chef à déléguer. Il était déterminé à être celui qui créerait le plan. Lorsqu'il a enfin élaboré un plan, les autres corps policiers ne l'ont pas jugé adéquat.

Le sous-ministre a expliqué que dans les premiers jours, le chef avait un plan partiel qui consistait à empêcher un plus grand nombre de personnes d'entrer dans le centre-ville et à empêcher des gens d'y accéder avec du carburant, mais ce plan a échoué en raison d'un manque d'effectifs. Son plan faisait alors intervenir 2 000 policiers casqués et des tireurs d'élite pour assurer la sécurité du public. Les gens étaient réticents à cette idée, car il était impossible d'évaluer la situation dans le centre-ville d'Ottawa. Il y avait des camions garés et des gens qui avaient des opinions extrêmes et qui étaient bien dirigés. On ne savait pas ce qui se passerait si des mesures d'application de la loi étaient prises et la GRC ne voulait pas déclencher une réaction en se présentant et en essayant en vain d'appliquer la loi. Le sous-ministre se rappelait que la GRC a dit aussi que ses agents amenés à Ottawa étaient fatigués et qu'on avait besoin d'eux dans leurs provinces d'attache.

Le sous-ministre se rappelait aussi que chaque fois que le SPO élaborait un plan, un nouvel obstacle surgissait, comme la présence d'enfants parmi les manifestants, et qu'il fallait le modifier. La situation ne cessait d'évoluer.

Le sous-ministre Stewart a expliqué que la situation à Windsor était similaire. Le service de police compétent était débordé et appelait à l'aide. Il a fallu du temps pour régler la situation et il a fallu faire venir d'ailleurs des unités de maintien de l'ordre. Même après avoir élaboré un plan, il a fallu plusieurs jours pour réunir les éléments nécessaires. Comme le sous-ministre l'a dit, ce n'était pas une situation qui pouvait être résolue en un claquement de doigts.

Les problèmes de maintien de l'ordre à Ottawa se sont atténués lorsque le Centre de commandement intégré a été mis sur pied. Un véritable plan efficace s'est alors mis en place.



Le sous-ministre a ajouté que le chef Sloly avait été embauché à Ottawa pour mettre en œuvre une nouvelle façon d'assurer les services de police. Sa façon de faire ne concordait probablement pas avec celle d'autres membres de la communauté policière d'Ottawa qui avaient été formés pour faire face à des manifestations en les interdisant et en les empêchant de se produire. Ils avaient des visions différentes en matière de manifestations. Le sous-ministre avait l'impression que le chef Sloly voulait garder le contrôle de la situation, même si celle-ci est devenue incontrôlable dès que les camions ont été autorisés à se garer au centre-ville.

Selon le sous-ministre Stewart, la GRC et la PPO auraient probablement été disposées à consacrer plus de ressources s'il y avait eu un véritable plan d'intervention en cas d'incident que ces services de police auraient respecté. S'il y avait eu un plan énumérant exactement les ressources nécessaires, par exemple, le nombre de forces techniques et le nombre exact de gendarmes dont on avait besoin, elles auraient été en mesure de déployer ces ressources. Il a ajouté que la PPO et la GRC disposaient de planificateurs et qu'elles les ont probablement proposés, mais il croyait savoir que le SPO avait répondu qu'il avait les choses en mains.

Le projet de discussion

Le sous-ministre a expliqué qu'il n'a jamais été possible de savoir qui étaient les principaux dirigeants ou organisateurs des manifestations d'Ottawa parce que l'équipe de liaison avec la police (**ELP**) du SPO n'a pas pu les identifier.

C'est dans ce contexte que le sous-ministre Stewart a contacté l'inspecteur Marcel Beaudin de la PPO. Son homologue au gouvernement de l'Ontario lui avait dit que l'inspecteur Beaudin était la personne à qui parler parce qu'il occupait un poste de direction au sein de l'ELP de la PPO et qu'il s'y connaissait donc en matière de techniques de liaison avec la police.

L'inspecteur Beaudin a dit au sous-ministre qu'en règle générale, la police peut identifier les personnes prêtes à discuter et les séparer de celles qui ne cherchent qu'à envenimer la situation. Ils ont aussi discuté de l'approche adoptée par les ELP avec la police lors de manifestations, c'est-à-dire désamorcer la situation et décourager les gens de rester.

Le sous-ministre a expliqué que c'est après cette conversation qu'il a produit le [document qui en est venu à s'appeler] « Projet de discussion ». L'idée était que le gouvernement fédéral et la Ville d'Ottawa proposent de discuter avec les principaux dirigeants du Convoi afin de convaincre les manifestants de quitter la ville de leur plein gré ou de se relocaliser. Il a expliqué que l'intention derrière le projet de discussion était de présenter une option pour régler le problème du Convoi. L'intention n'était pas de combler une lacune en matière de liaison avec la police à Ottawa.



Le sous-ministre Stewart a déclaré qu'il a parlé de son projet de discussion avec son homologue de l'Ontario et que le projet a fini par être présenté aux ministres Mendicino et Blair, ainsi qu'à la commissaire Lucki. Il a tenu la Ville d'Ottawa au courant. Il n'a pas communiqué le plan au SPO.

Le projet de discussion n'a jamais abouti. Le gouvernement parvenait difficilement à comprendre comment le projet fonctionnerait concrètement et certains l'ont confondu avec l'idée de négocier. Le sous-ministre a ajouté que la commissaire Lucki était très réticente parce qu'elle a toujours cru qu'il aurait été possible de faire respecter la loi. Elle croyait que la GRC pouvait gérer les manifestations.

Le sous-ministre Stewart croyait savoir que la commissaire Lucki était également réticente en raison de la notion d'indépendance de la police, autrement dit que l'application de la loi et les opérations de la GRC sont indépendantes du gouvernement. Selon le sous-ministre Stewart, l'attitude est toujours prudente à cet égard, car la police doit conserver son indépendance par rapport à la sphère politique. Il se souvenait d'une conversation au cours de laquelle le ministre Blair avait demandé à la commissaire Lucki s'ils pouvaient faire autre chose en marge pour atténuer la situation à Ottawa. Le sous-ministre avait l'impression que si le ministre testait la GRC à l'épreuve d'un point de vue opérationnel, sans toutefois rien lui imposait.

Le sous-ministre Stewart a aussi souligné que la police hésitait à discuter avec les manifestants à cause des conséquences politiques et sociales potentielles de l'application de la loi pendant des manifestations.

Le sous-ministre a ajouté qu'il serait utile de mieux définir la ligne de démarcation entre la police et le gouvernement. Bien que le ministre de la Sécurité publique jouisse du pouvoir de donner à la commissaire de la GRC des directives de nature administrative [en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*], le fonctionnement en pratique n'est pas clair.

On a demandé au sous-ministre Stewart s'il était possible au ministre de la Sécurité publique d'ordonner à la GRC d'intervenir et de déloger les manifestants à Ottawa et de préciser où la GRC est le service de police compétent. Le sous-ministre a répondu qu'il s'agit d'un domaine compliqué parce que la loi qui s'applique à la GRC est fédérale, mais lorsque la GRC est le service de police compétent [elle est assujettie à une entente sur les services de police provinciaux entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral]. Dans un cas comme dans l'autre, le ministre ne peut ordonner à la police d'intervenir en raison de préoccupations relatives à la sécurité des agents, à la planification opérationnelle et à l'indépendance de la police.



Les demandes d'aide

Les trois demandes d'aide officielles

Le directeur général Trehearne a expliqué que le gouvernement du Canada a reçu trois demandes d'aide officielles pendant le Convoi.

La première émanait de la sollicitrice générale de l'Ontario qui demandait, au nom du SPO, à pouvoir utiliser une aire de rassemblement des Forces armées canadiennes (**FAC**) pour des activités policières locales. Le gouvernement du Canada a reçu la demande d'aide de la sollicitrice générale de l'Ontario parce que, pour présenter une DAF, il faut d'abord que SPO envoie une demande à la sollicitrice générale de l'Ontario pour qu'elle l'examine et décide si l'aide demandée est nécessaire. Dans l'affirmative, sollicitrice générale présente la demande au gouvernement du Canada. [Cette demande d'aide a été approuvée le 29 janvier et close le 1^{er} février 2022.]

Le sous-ministre a précisé la déclaration selon laquelle le SPO ne peut pas demander directement l'aide du gouvernement fédéral. Il a expliqué que, de façon informelle, le SPO demande tout le temps l'aide du gouvernement fédéral. Ces demandes ne sont pas des DAF officielles. Il a ajouté que, par principe, la plupart des provinces ne voudraient pas déléguer officiellement aux autorités locales la capacité de demander l'aide du gouvernement fédéral.

La deuxième DAF visait un soutien logistique [rations] pour les opérations du Service de protection parlementaire. [Elle a été approuvée le 16 février et close le 19 février; 1 200 rations ont été fournies.]

La dernière DAF venait de la province de l'Alberta. Sa demande portait notamment sur la fourniture d'équipement et de personnel pour dégager l'autoroute. Des tentatives pour obtenir l'équipement lourd approprié nécessaire pour enlever des véhicules et d'autres articles comme des remorques et des camions-tracteurs à proximité du PDE de Coutts. Selon la demande, il s'était révélé impossible d'obtenir ces services auprès de fournisseurs des provinces de l'Ouest et des États-Unis.

Selon le sous-ministre Stewart, la DAF de l'Alberta était complètement inattendue. [Normalement, une DAF est précédée de demandes de renseignements et de discussions visant à déterminer si elle correspond aux capacités disponibles pour y répondre.] Le gouvernement fédéral a reçu une lettre du ministre des Affaires municipales de l'Alberta, Ric McIver [le 5 février]⁷. Ensuite, le gouvernement de l'Alberta a appelé le sous-ministre Stewart pour lui dire qu'il avait envoyé la lettre. Le sous-ministre Stewart a

⁷ PB.CAN.00000718_REL.0001.



expliqué qu'ils avaient communiqué avec les FAC parce que celles-ci avaient peut-être de l'équipement en Alberta qui aurait pu aider à dégager les voies bloquées.

Les FAC ont répondu à Sécurité publique qu'elles ne possédaient pas le savoir-faire ou ne disposaient pas du personnel nécessaire pour ce genre d'opération et que le déplacement d'autres ressources de l'autre bout du pays pour aider l'Alberta aurait pris du temps. De plus, en règle générale, les FAC ne devraient pas être déployées contre des citoyens canadiens.

Par ailleurs, le gouvernement de l'Alberta n'avait pas encore épuisé ses pouvoirs, car il n'avait pas invoqué sa *Critical Infrastructure Defence Act*. Le sous-ministre a rédigé une note de service recommandant de ne pas utiliser les ressources des FAC. La *Loi sur les mesures d'urgence* a été invoquée avant qu'une réponse ne soit envoyée.

La demande du Service de police de Windsor

Selon le directeur général Trehearne, le ministre Blair a reçu une lettre du chef du Service de police de Windsor [le 9 février] demandant des ressources⁸, mais le directeur général Trehearne a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une DAF officielle.

La demande de la première ministre du Manitoba

Le sous-ministre adjoint Dakalbab a déclaré qu'ils ont été informés de la lettre que la première ministre du Manitoba a envoyée au premier ministre Trudeau [le 11 février] pour demander une intervention fédérale. Il ne s'agissait pas d'une DAF officielle.

Le sous-ministre adjoint Dakalbab a expliqué qu'il avait eu plusieurs réunions au niveau des SMA avec des fonctionnaires du gouvernement du Manitoba au cours desquelles il avait été question d'un projet d'options, du plan d'intervention et de la stratégie pour les dépanneuses. En ce qui concerne les dépanneuses, le plan consistait à répertorier dans le pays les propriétaires de dépanneuses qui pourraient prêter leur concours. En ce qui concerne les conducteurs de dépanneuse qui refusaient d'aider, ils ont examiné s'ils avaient le pouvoir de suspendre leur permis.

Consultations avec le gouvernement de l'Ontario

Le sous-ministre Stewart a expliqué qu'on n'a jamais vraiment su si le gouvernement de l'Ontario était prêt à aider Ottawa. Le maire d'Ottawa était contrarié par cette situation.

Il a ajouté qu'on se demandait dans quel délai le gouvernement provincial approuverait l'intervention de la PPO et s'il mettrait tout son poids dans la balance pour que la PPO vienne à Ottawa pour aider à dénouer la situation. On croit à tort qu'en temps normal, les manifestations à Ottawa ne sont pas du ressort provincial, mais qu'elles sont gérées par

⁸ PB.CAN.00000727_REL.0001; PB.CAN.00000728_REL.0001.



une combinaison de la police fédérale et locale. Le sous-ministre a expliqué qu'ils traitaient Ottawa comme Washington.

Le sous-ministre Stewart a eu des conversations avec de hauts fonctionnaires du gouvernement provincial, y compris avec le sous-ministre Di Tommaso. Selon lui, le sous-ministre Di Tommaso s'était montré ouvert et il travaillait en collaboration avec le commissaire de la PPO. Le sous-ministre Di Tommaso a fait savoir au sous-ministre Stewart que le commissaire de la PPO était préoccupé par l'absence de plan du SPO.

Le gouvernement provincial était plus mobilisé à Windsor parce que le blocage du pont Ambassador avec une incidence sur l'économie ontarienne. Selon le sous-ministre Stewart, la solliciteure générale y a discuté avec les manifestants et son homologue s'occupait activement de l'envoi d'unités de maintien de l'ordre au pont Ambassador.

Le sous-ministre Stewart ne savait rien de la teneur des conversations que le ministre Mendicino avait eues avec le premier ministre Ford et la solliciteure générale de l'Ontario, ou des conversations que le ministre Blair avait eues avec la solliciteure générale. Il savait simplement que ces conversations avaient eu lieu.

[Le gouvernement de l'Ontario a invoqué sa loi provinciale sur les situations d'urgence, *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence (LPCGSU)*, le 11 février.] Le sous-ministre adjoint Dakalbab a expliqué que la LPCGSU a été particulièrement efficace à Windsor. Il se rappelait avoir eu une discussion au cours de laquelle son homologue ontarien a expliqué qu'elle leur avait permis de retracer rapidement un numéro de plaque d'immatriculation, de le relier à un permis de conduire et de suspendre ce dernier.

Exécution des dispositions en vigueur

Dispositions municipales et provinciales

Le sous-ministre Stewart a expliqué que le *Code de la route* et les autres dispositions provinciales et municipales n'étaient pas beaucoup appliqués dans les endroits où l'on percevait des menaces contre la sécurité des agents et où l'on estimait que l'application de la loi risquait d'aggraver la situation.

En particulier, le sous-ministre Stewart a expliqué que la police de Coutts et d'Emerson hésitait à faire respecter les dispositions municipales et provinciales parce qu'il y avait un risque de déplacement des manifestations et des blocages. Il y avait un risque de propagation des blocages. En attendant que les conditions soient réunies, la police a pris soin de ne pas intervenir pour faire respecter la loi.

Le sous-ministre a ensuite expliqué qu'à Ottawa, les dispositions municipales et provinciales n'ont pas été appliquées plus largement parce que le SPO était dépassé par



les manifestants. Les agents du SPO travaillaient de longues heures, 24 heures sur 24, uniquement pour assurer la sécurité des secteurs en dehors de la zone des manifestations. Les ressources étaient mises à rude épreuve. Il était difficile d'envisager d'envoyer une masse critique d'agents faire respecter la loi en toute sécurité. Les manifestants étaient incrustés et hostiles envers les policiers. La seule véritable opération d'application de la loi a eu lieu au parc JetForm [également connu sous le nom de « Coventry Road » et de parc Raymond Chabot Grant Thornton].

Exécution maximale et stratégique

Les membres du groupe ont été interrogés sur les notes d'information de la CSNR au Cabinet datées du 8 février qui font référence à une réunion fédérale-provinciale-territoriale au cours de laquelle le sous-ministre Stewart, le sous-ministre adjoint Dakalbab, le sous-ministre adjoint Brosseau de TC et de hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux ont discuté d'une stratégie nationale et coordonnée fondée sur une exécution maximale et stratégique utilisant tous les instruments dont disposaient les trois ordres de gouvernement, et de la nécessité d'harmoniser toutes les communications avec les manifestants au sujet de l'exécution maximale et des conséquences⁹.

Le sous-ministre adjoint Dakalbab a expliqué que la réunion mentionnée dans les notes d'information de la CSNR avait pour objet de faire pression sur les provinces pour qu'elles utilisent tous les outils de leur trousse [c.-à-d. une « exécution maximale et stratégique »]. Avec le sous-ministre adjoint Brosseau, ils ont préconisé le recours à différentes options, comme l'application du *Code de la route* et la menace de sanctions pour les camionneurs participant aux manifestations en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur*. Comme le sous-ministre adjoint Dakalbab l'a expliqué, ils étaient doués pour trouver des idées, mais moins doués pour les mettre en œuvre.

Le sous-ministre adjoint Dakalbab a souligné que le sous-ministre Keenan de TC avait eu un échange avec un haut fonctionnaire du gouvernement de l'Ontario qui lui avait dit que cette stratégie ne l'intéressait pas et que la province n'allait pas appliquer le *Code de la route*. Cela a paru étrange au sous-ministre adjoint Dakalbab, car le lendemain, à sa grande surprise, le gouvernement de l'Ontario a invoqué la LPCGSU.

Les notes d'information de la CSNR renvoient aussi à un « rolodex de solutions créatives¹⁰ ». Le sous-ministre adjoint Dakalbab a expliqué qu'il s'agissait probablement d'une référence à l'ensemble de la situation et à toutes les options qui avaient été examinées.

⁹ SSM.NSC.CAN.00000246_REL.0001, p. 4.

¹⁰ SSM.NSC.CAN.00000246_REL.0001, p. 5.



Consultations avec les États-Unis

Le sous-ministre Stewart a expliqué que lui-même et la CSNR ont eu une conversation téléphonique avec un représentant de la Maison-Blanche qui a exprimé une profonde inquiétude au sujet du blocage du pont Ambassador et de son incidence sur le commerce et les constructeurs automobiles. Les représentants canadiens ont parlé d'options pour lever le blocage.

Le sous-ministre Stewart a eu deux appels avec des fonctionnaires du département de la Sécurité intérieure (**DHS**) des États-Unis. Il a expliqué que le premier appel se situait davantage à un niveau subalterne. On lui a demandé de faire le point sur la gestion du gouvernement fédéral. Le représentant du DHS s'est dit préoccupé par le risque que la situation à Ottawa s'étende.

Le deuxième appel avec le DHS a eu lieu le 13 février. Les représentants canadiens ont parlé des options pour gérer les événements du Convoi. Cependant, comme le sous-ministre Stewart l'a déclaré, aucune des options évoquées ne s'est concrétisée parce que la *Loi sur les mesures d'urgence* a été invoquée le lendemain.

Le sous-ministre Stewart a précisé que les représentants du DHS n'avaient pas sollicité les appels pour exprimer leurs préoccupations. En fait, ils voulaient comprendre la situation et, compte tenu de leurs récentes expériences avec de grandes manifestations aux États-Unis, ils étaient curieux de connaître les options stratégiques que le Canada envisageait. Ils voulaient aussi savoir si le gouvernement fédéral voyait dans ces manifestations un comportement nettement extrémiste.

Le sous-ministre Stewart a ajouté que les États-Unis n'ont pas exprimé d'inquiétude à propos de leur sécurité nationale.

La décision d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*

Le sous-ministre Stewart a expliqué que la *Loi sur les mesures d'urgence* (la **Loi**) a retenu son attention pour la première fois en 2020, au début de la pandémie de la COVID-19. Il a été informé du processus parlementaire permettant d'invoquer la Loi, de son fonctionnement après son invocation et du processus de révocation. Il se rappelait qu'il était évident que l'invocation de la Loi n'était pas une mince affaire.

Comme le sous-ministre Stewart l'a déclaré, ces discussions se sont poursuivies pendant les événements du Convoi et la Loi était toujours en arrière-plan comme instrument de dernier recours.

Le sous-ministre Stewart a déclaré que la Loi est devenue une véritable option vers le 11 février. À ce moment-là, la situation était fluide. Le blocage à Coutts n'avait pas été levé. Par exemple, il y avait un blocage au PDE d'Emerson et des opérations escargot nuisaient au fonctionnement des PDE de Blue Water Bridge, de Peace Bridge et de Pacific Highway. La situation proliférait et était aggravée par les répercussions



commerciales, les répercussions sur la réputation du Canada et les répercussions liées à l'EVCI. On craignait aussi que certaines personnes prenant part au Convoi soient des professionnels de la sécurité formés ou d'anciens militaires. Apparemment, les forces de l'ordre locales ne parvenaient pas à dénouer la situation et elles étaient incapables de faire respecter les dispositions municipales ou provinciales. Ces aspects complexes ont fini par mener à une conversation à l'échelle fédérale sur les mesures qui pourraient être promulguées en vertu de la Loi.

Le sous-ministre Stewart a expliqué qu'on a demandé à Sécurité publique son avis sur les mesures qui pourraient être promulguées en vertu de la Loi. Il ne se souvenait pas d'avoir eu des communications sur papier à ce sujet. Les mesures dont il a été question – soit le pouvoir de contraindre les exploitants de dépanneuses, les mesures financières, les pouvoirs de police, les mesures visant à aplanir les obstacles au maintien de l'ordre, les mesures visant à décourager la participation à des manifestations – ont été discutées oralement aux réunions du CSMCO. Les commentaires étaient transmis au BCP qui dirigeait les conversations sur les lacunes et les défis existants que l'invocation de la Loi permettrait de résoudre.

Le sous-ministre Stewart se rappelait que c'est la GRC qui a évoqué l'idée de décourager les gens de participer aux manifestations. En ce qui concerne les mesures visant à aplanir les obstacles administratifs au maintien de l'ordre, le sous-ministre adjoint Dakalbab a expliqué qu'il avait personnellement discuté avec la GRC de la suppression de l'obligation pour les agents de la GRC de prêter serment en vertu de la *Loi sur les services policiers* pour être autorisés à faire respecter les lois municipales et provinciales. La GRC lui a dit que cette exigence ne constituait pas un obstacle majeur, mais que sa suppression leur serait utile.

Le sous-ministre Stewart a insisté sur le fait que l'invocation de la Loi et le fait que des mesures soient rédigées ou conçues ne visaient pas uniquement à régler les problèmes de maintien de l'ordre à Ottawa.

Le sous-ministre Stewart a été interrogé à propos d'un courriel qu'il a écrit le 14 février à 23 h 12 au sujet de la Note d'information technique concernant la *Loi sur les mesures d'urgence* du sous-ministre adjoint principal Rochon et qui disait ceci :

[TRADUCTION]

Si possible, nous devons insérer quelques autres « exemples » montrant comment les responsables de l'application de la loi (et l'ASFC, le cas échéant) exerceront de nouveaux pouvoirs, par exemple, intercepter et refouler ceux qui tenteraient de bloquer des infrastructures essentielles, faciliter la synthèse entre la police locale et la GRC [...] (J'ai bien peur de ne pas avoir beaucoup d'idées



géniales parce qu'il n'y a pas beaucoup d'avantages importants, mais nous devons essayer de vanter les particularités du portefeuille de SP autant que possible)¹¹.

Le sous-ministre Stewart a répondu que le *Règlement sur les mesures d'urgence* a été rédigé de manière à conférer des pouvoirs au ministre de la Sécurité publique et à la GRC, mais que ceux-ci pourraient déléguer ces pouvoirs. La GRC a délégué ses pouvoirs aux autorités locales en vertu de la Loi et, lorsque la police a commencé à faire respecter la Loi, les manifestants ont commencé à obéir. Le sous-ministre Stewart a ajouté que le pouvoir de contraindre les exploitants de dépanneuses était important. Il ne savait pas si la PPO avait fait venir des dépanneuses dès le 13 février.

Le sous-ministre Stewart a aussi déclaré qu'ils ont sous-estimé l'effet dissuasif de la Loi. Le sous-ministre adjoint Dakalbab a insisté sur ce point, ajoutant qu'avant l'invocation de la Loi, les provinces, dont le Nouveau-Brunswick et le Québec, l'appelaient pour lui faire part de leurs inquiétudes au sujet du blocage des frontières et des manifestations devant les assemblées législatives. Après l'invocation de la Loi, ces appels ont cessé et dans la semaine qui a suivi, les manifestations et les blocages ont disparu.

Les membres du groupe ne savaient pas exactement combien de personnes ont été mises en accusation pour avoir participé aux manifestations. Le sous-ministre Stewart a fait remarquer qu'il ne faut pas se contenter d'examiner les statistiques sur les accusations et les conséquences encourues. Il est impossible d'exagérer l'effet dissuasif de la Loi, surtout des mesures économiques prévues par la Loi qui pouvaient faire peur.

En ce qui concerne la consultation des provinces, le sous-ministre Stewart a déclaré qu'il y a eu beaucoup de consultations avec les provinces qui n'ont pas été prises en compte parce qu'elles n'étaient pas fondées sur la décision du gouvernement fédéral d'invoquer la Loi. Ces consultations n'en ont pas moins été utiles et prises en compte dans la décision. Certaines provinces, dont l'Ontario, ont soutenu l'invocation de la Loi et l'ont accueillie favorablement.

Le sous-ministre Stewart a ajouté que la Loi a été accueillie favorablement par les organismes d'application de la loi (surtout par les services de police compétents). Bien qu'on ne leur ait jamais demandé explicitement s'ils souhaitent l'invocation de la Loi, on leur a demandé s'ils disposaient des outils dont ils avaient besoin et la réponse a toujours été qu'ils auraient besoin de plus d'outils.

Le sous-ministre Stewart a ajouté par la suite qu'il y avait beaucoup de menaces pour la sécurité du Canada : il y avait des opérations escargot et personne ne savait vers où se dirigeaient les convois, certains participants étaient radicalisés, et il y avait toute une flotte de camions au centre-ville d'Ottawa.

¹¹ PB.CAN.00001147_REL.0001, p. 5.



Le sous-ministre Stewart a précisé que ni le ministre Mendicino ni qui que ce soit d'autre ne lui avait pas demandé son avis sur l'invocation de la Loi.

Le sous-ministre Stewart ne savait pas qui avait rédigé l'explication de l'article 58, mais il a dit que Sécurité publique avait fait ce qu'il a appelé une analyse du pire scénario [pour voir s'il y avait de graves problèmes].

La décision de révoquer la Loi sur les mesures d'urgence

Le sous-ministre Stewart a expliqué que le gouvernement fédéral suivait chaque jour l'évolution de la situation aux PDE dans tout le pays. Le gouvernement recevait aussi des avis de la GRC sur l'utilité continue des pouvoirs conférés par la Loi. La Loi a été révoquée lorsque la GRC a fait savoir qu'elle n'avait plus besoin de ces pouvoirs et lorsque le gouvernement fédéral a constaté une diminution des événements liés au Convoi.

Le sous-ministre n'a pas fourni d'analyse écrite au Cabinet, mais il a discuté de la révocation lors de réunions du CSMCO et les résultats de ces discussions ont été transmis au Cabinet.

Les membres du groupe ont expliqué qu'il ne peut y avoir un plan d'intervention d'urgence universel. La gestion des urgences exige un bon leadership, une bonne coopération. À leur avis, la réponse au Convoi à l'échelle du Canada a bien fonctionné du point de vue administratif, mais elle a été source de discorde politique.

De l'avis du sous-ministre Stewart, le gouvernement fédéral a réussi à gérer l'urgence du point de vue du public. Les Canadiens ont bien accueilli l'invocation de la Loi. Ils estimaient que le pays était confronté à un problème majeur, que l'on n'avait pas réussi à le régler pendant trois semaines, mais que l'on a finalement réussi à le régler en invoquant la Loi.